

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 30 Mars 2016

D.2016.03.30.6.1

6 - STRATEGIE FINANCIERE ET PROSPECTIVE

6.1 - Contribution Supplémentaire versée par Toulouse Métropole au SMTC pour 2016

L'an deux mille seize, le trente mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Monsieur le Président rappelle que l'augmentation des dépenses du réseau, conséquence naturelle de la mise en service d'équipements de transport (Lignes de métro, lignes de tramway, BSP...) conjuguée au poids grandissant de la charge de la dette, conduit à un déséquilibre structurel de la section de fonctionnement du budget du SMTC.

Les recettes courantes (versement transport, recettes d'exploitation du réseau, contributions des collectivités membres) ne permettent pas d'équilibrer la section de fonctionnement.

Toulouse Métropole qui a mis au rang de ses actions prioritaires le développement des transports urbains, a décidé ces dernières années de renforcer sa participation financière au SMTC.

En améliorant ainsi la capacité d'autofinancement du SMTC, Toulouse Métropole entend donner au SMTC les marges de manœuvre nécessaires à l'équilibre du budget.

Pour l'année 2016, Toulouse Métropole a prévu d'affecter une ressource de 100 000 000 € au profit du SMTC, soit une contribution statutaire de 43 243 742,50 € majorée d'une contribution supplémentaire de 56 756 257,50 €.

Il est demandé au Comité Syndical de fixer le montant de la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole à 56 756 257,50 € pour l'exercice 2016.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : FIXE la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole à 56 756 257,50 € pour l'exercice budgétaire 2016.

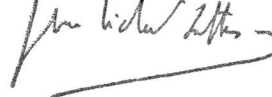
ARTICLE 2 : DIT que le montant correspondant est inscrit en recette au budget primitif 2016 du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160406-20160330-6-1D- DE Date de télétransmission : 06/04/2016 Date de réception préfecture : 06/04/2016
--